

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2020
CO 029 DE

Page 1/3

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François GETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Sylvie RÉGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN (arrivée 19h35), Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, Hubert DELACROIX (arrivée 19h58), Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR (départ 22h), Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT (arrivée 19h56), Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Daniel BERTOCCHI, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Sylvain BENETRUY (arrivée 20h09), Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE (arrivée 20h02), Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, René BERNARD, Yann PINGUAND, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON, Marie-Odile FOYET (arrivée 19h49).

Nombre de
Conseillers

En exercice : 94
Présents : 63
Votants : 75

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claude ROMANET (Vice-Président) à Jacques FAIVRE, Christine CHATEAU à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, François BOUVERET à Bernard BRUNEL, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Catherine CATHENOZ à Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), André JOURD'HUI à Dominique BONNET (Vice-Président), Danièle CARDON à Christelle MORBOIS, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Gérard MATHIEU à Patrice VILLALONGA, soit 12 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET soit 2 pouvoirs détenus par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT (arrivée 20h07), Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Daniel BARBE Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Bernard AMIENS (départ 21h35), Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Serge DAYET, Frédéric LAMBERT, Hubert MOTTET, Patrick MONTEVECCHIO.

Etaient absents : Rémy VIENNET, Anne DE ZAN, André PROST, Florent GAILLARD, Robert MOUGET, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Françoise WEBER, Odile FAIVRE, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Michel BONTEMPS

Secrétaire de séance : Madame Nelly BUYS

Convocation faite le : 19 février 2020

Objet : Demandes de subventions aux associations culturelles.

VU l'article 6-6 relatif à l'action culturelle et sportive des statuts de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (CCAPSCJ) en date du 14 septembre 2018 ;

CONSIDERANT que la culture est un outil de promotion sociale et d'équité territoriale, la CCAPS par sa politique culturelle vise à favoriser le développement d'une offre culturelle et artistique de qualité et diversifiée sur l'ensemble du territoire, ainsi que son meilleur accès à tous ;

Entendu les avis de la commission culture tourisme du 5 février 2020 ;

VU la demande de subvention de **L'OREILLE EN FÊTE** pour l'organisation de concerts de proximité (chez l'habitant ou dans les salles communales), du festival « chansons en fête » du 21 au 23 mai 2020 à Salins (MFR) et d'un atelier de pratiques amateurs du chant au sein de l'Ecole de Musique Cœur du Jura :

Affiché le 5 mars 2020

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 5 mars 2020

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2020
CO 029 DE (SUITE)

Page 2/3

Objet : Demandes de subventions aux associations culturelles.

Montant demandé : 1200 € pour les concerts et le festival, 900 € pour l'atelier chansons.
Avis de la Commission : 500 € (pour le festival) ;

VU la demande de subvention par l'association **LA MONTAINE** - investissement matériel et projet concert de l'Europe avec les villes jumelées et les scolaires -

Montant demandé : 1000 € (500 € et 500 €)

Avis de la Commission : 500 € pour le concert de l'Europe ;

VU la demande de subvention de **LIRE EN REVERMONT** pour le festival Délire en Revermont, festival littéraire itinérant sur les 3 secteurs Arbois Poligny Salins depuis 2015. Il aura lieu cette année en avril et juin, principalement sur Arbois mais aussi sur Salins et Poligny, dans les médiathèques, établissements scolaires...la thématique retenue s'intitule « aux plaisirs de la vie ».

Montant demandé pour le festival : 1500 € - Avis de la Commission : attribution de 1500 € ;

VU la demande de subvention de **MUSIQUES AU CŒUR DU JURA** (association d'élèves et parents d'élèves de l'école de musique, pour le développement des pratiques musicales sur le territoire). Pour 2020 projette un bal folk, une sortie à l'auditorium de Dijon, des ateliers vocal jazz et musique traditionnelle, le concert de Noël des profs de l'école de musique.

Montant demandé : 1800 € (700 € concert de Noël, 300 € bal folk pendant la Folle Semaine et 800 € sortie auditorium de Dijon).

Avis de la Commission : 700 € pour le concert des professeurs et 800 € pour la sortie à l'auditorium (sous condition que la sortie ait lieu et sur production de la facture du transporteur) ;

VU la demande de subvention de la **MJC ARBOIS** pour la création d'un prix littéraire « Michel Vernus » - (lauréats choisis en 2019, prix remis 1^{er} trimestre 2020).

Montant demandé : 500 €

Avis de la Commission : 0 € ;

VU la demande de subvention d'**ATOUT LIVRE** pour organiser sa dictée à Montigny-lès-Arsures en 2020. **Montant demandé : 520 €**

Avis de la Commission : 500 € ;

VU la proposition de l'association **MUSIQUE BAROQUE DU JURA**, de produire un concert sur le territoire – « Venise s'invite dans le Cœur du Jura », le 21 juin 2020 à Salins (ND Libératrice), concert de l'ensemble I Gemelli sous la direction du ténor Emiliano Gonzalez Toro - et dans le but de lancer la venue dès 2020 de ce festival de renommée internationale sur les terres de la CCAPS ;

Montant demandé : 5 000 € (Ville de Salins et CCAPS) ;

VU la proposition du **DANCING** (Centre de Développement Chorégraphique National Dijon BFC), structure labélisée par le Ministère de la culture et de la communication, qui a comme mission la relation entre les œuvres, les artistes et la population, de monter son festival « **entre cour et jardins** » au Cœur du Jura pour l'automne 2020 avec le calendrier suivant :

- Automne 2019 (identification des lieux et des acteurs*) – espaces naturels remarquables et/ou jardins privés méconnus...

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2020
CO 029 DE (SUITE)

Page 3/3

Objet : Demandes de subventions aux associations culturelles.

- Résidence de création : printemps/été 2020 (temps d'immersion dans le territoire avec les habitants - résidences chez l'habitant possibles)
- Mise en place : automne 2020
- Festival : 3 WE de septembre à octobre, tous les 15j

* *Artistes en lien avec le territoire et artistes régionaux et nationaux*

Montant demandé : 5000 € (CCAPS), 2000 € (Ville d'Arbois), 2000 € (Ville de Poligny), 2000 € (Ville de Salins) ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Par 72 voix pour et 1 abstention

- 1 / DECIDE d'attribuer à l'association L'OREILLE EN FÊTE une subvention de 500 € ;
- 2 / DECIDE d'attribuer à l'association LA MONTAINE une subvention d'un montant de 500 € ;
- 3 / DECIDE d'attribuer à l'association LIRE EN REVERMONT une subvention de 1 500 € ;
- 4 / DECIDE d'attribuer à l'association MUSIQUES AU CŒUR DU JURA une subvention de 700 € pour le concert des professeurs et 800 € pour la sortie à l'auditorium (sous condition que la sortie ait lieu et sur production de la facture du transporteur ;
- 5 / DECIDE d'attribuer à l'association ATOUT LIVRE une subvention de 500 € ;
- 6 / DECIDE de ne pas attribuer de subvention à la MJC d'Arbois ;
- 7 / SE POSITIONNE sur le principe d'attribution d'une subvention de 2500 € conditionnée au montant alloué par la ville de Salins pour le concert du Festival de Musique Baroque ;
- 8 / SE POSITIONNE sur le principe d'attribution d'une subvention de 5000 € conditionnée au montant alloué par les villes d'Arbois, de Poligny et de Salins pour le Festival « entre cour et jardins ».
- 9 / DIT que des crédits suffisants sont prévus au BP 2020.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président
Pour le Président empêché,
Michel FRANCONY
le Vice-Président



**Communauté de Communes
Arbois Poligny Salins Cœur du Jura**

République Française

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le



ID : 039-200071595-20200227-CO029DE_20-DE